



## PROJET « ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES DE LA MONTAGNE A LA MER/ EBA »

### Termes de références

#### **Recrutement d'un consultant pour la promotion et le plaidoyer visant à intégrer l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes dans les programmes et politiques de développement local et national**

#### **1. CONTEXTE**

Le projet d'Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants communément appelé ABE (Adaptation Basée sur les Ecosystèmes) est un projet financé par le GEF (Fond Global de l'Environnement) et exécuté par le MDE (Ministère de l'Environnement) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) de concert avec des partenaires privilégiés. Le projet intervient dans trois (3) régions du pays :

- Le complexe des Trois Baies situé dans le Nord et le Nord-Est du pays,
- Le complexe des Baradères-Cayemites dans les Nippes et Grand'Anse,
- Le complexe de Marigot – Massif de la Selle – Anse à Pitres localisé dans le Sud-Est du pays ;

Le projet ABE s'articule autour de deux principales composantes :

1) Le renforcement de la résilience face aux menaces climatiques dans les principaux bassins versants et zones côtières en passant par l'aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, et la valorisation et la conservation des ressources naturelles.

2) Le renforcement de la contribution des zones protégées à la conservation de biodiversité et au développement durable dans les zones côtières et marines axé sur une exploitation raisonnée.

En prenant en compte les interactions entre les activités de la ligne de crête au récif, le projet ABE cherche à réduire, tout en conservant la biodiversité menacée dans les bassins versants et les zones

côtières et marines, la vulnérabilité des populations pauvres des zones d'intervention aux effets du changement climatique. Ce projet vise donc les résultats que voici :

- Cadre de gouvernance – politiques, plans et décisions en faveur de l'adaptation basée sur les écosystèmes ;
- Conservation et gestion efficace des écosystèmes pour renforcer leur résilience et leur fonctionnalité
- Réhabilitation assistée – recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes ;
- Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines
- Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées.
- Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine ;

Dans le cadre du premier résultat, une partie des fonds du projet est allouée pour payer un consultant national qui aidera à fournir les mécanismes devant aboutir à la prise en compte du concept ABE dans les politiques nationales. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un processus de plaidoyer engagé par le MDE en faveur de la conservation des écosystèmes naturels et de leur considération comme des « infrastructures naturelles » indispensables pour un développement durable.

## **II- Justification**

Aujourd'hui, les effets du changement climatique se font sentir dans le monde entier. Celui-ci n'est plus une théorie ou un modèle météorologique qui n'intéresse que quelques personnes. Les travaux scientifiques effectués ont sensibilisé un plus grand nombre de personnes sur comment les activités humaines vont précipiter ces changements. Il est maintenant accepté que les effets des changements climatiques menacent sérieusement la réalisation des Objectifs de Développement Durable et l'éradication de la pauvreté.

Haiti fait partie des l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique. Ce phénomène se traduira par une augmentation de la température et un accroissement de la variabilité climatique, qui pose déjà aujourd'hui de nombreuses contraintes pour la gestion des ressources en eau et l'agriculture. Il aura des impacts forts sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau et sur la qualité des sols. Celles-ci représentent des ressources vitales pour la subsistance de la population et pour les économies d'Haiti qui dépend essentiellement de l'agriculture. Le changement climatique risque ainsi d'amplifier les vulnérabilités socio-économiques auxquelles la population du pays fait face.

Face à ce phénomène, des réponses politiques et institutionnelles ont été prises par le MDE, avec l'adoption du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA). Ce programme d'action élaboré en vertu de la Convention sur le changement climatique identifie des domaines d'action prioritaires pour réduire la vulnérabilité du pays et de la population et accroître sa capacité d'adaptation face au changement climatique.

En réponse à des pressions croissantes du changement climatique, des approches écosystémiques, comme l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE), se sont révélés comme une stratégie prometteuse pour accroître la résilience des écosystèmes et soutenir les moyens de subsistance durables.

L'Adaptation basée sur les écosystèmes (EbA) est donc une approche anthropocentrique qui s'intéresse à la manière dont les écosystèmes peuvent aider les populations à s'adapter à la variabilité climatique actuelle et aux changements climatiques à venir. L'objectif est toujours de réduire la vulnérabilité des gens aux effets du changement climatique. L'EbA comporte des mesures visant à conserver, restaurer ou gérer durablement les écosystèmes et les ressources naturelles, et complète ou même remplace d'autres mesures d'adaptation, comme les mesures en faveur d'infrastructures matérielles ou « grises ». De plus, les solutions naturelles fondées sur les écosystèmes ont tendance à générer de précieux avantages concomitants comme la séquestration du carbone, la conservation de la biodiversité ou la production de denrées alimentaires, et sont souvent plus efficaces. C'est ainsi, par exemple, que l'on a constaté au Vietnam que le fait de planter et d'entretenir des forêts de mangroves pour servir de digues et protéger la côte est bien moins onéreux (1,1 million USD pour 12 000 hectares) que la réparation mécanique de l'érosion des digues provoquée par les vagues (7,3 millions USD par an) (L'économie des écosystèmes et de la biodiversité, 2009).

En d'autres termes, l'Adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA) est une nouvelle approche pour promouvoir des solutions naturelles en vue de l'adaptation aux changements climatiques dans différents secteurs. ***Elle est ainsi, le recours à la biodiversité et aux services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale, aux fins d'aider les gens à s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques.*** Cette nouvelle approche (EbA) utilise intentionnellement des « infrastructures vertes » et des services écosystémiques pour renforcer la résilience des communautés humaines face au changement climatique.

D'autant plus que, le concept « Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (ABE) » s'appuie sur une définition de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui dit que « l'approche écosystémique est une stratégie pour la gestion intégrée des ressources en terres, eaux et être vivants qui fait la promotion de la conservation et l'utilisation durable et d'une manière équitable ». Ceci inspire le maintien de la structure naturelle et les fonctions des écosystèmes. L'approche écosystémique traite des relations importantes qui existent entre les changements climatiques, la conservation de la biodiversité, les services écosystémiques et la gestion durable des ressources naturelles et pour cela ont le potentiel à la fois de contribuer à la prévention et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration des stocks de carbone en augmentant sa séquestration. Ces approches maintiennent aussi des stocks de carbone existants, régulent l'écoulement et le stockage de l'eau, maintiennent et augmentent la résilience, réduisent la vulnérabilité des écosystèmes et des populations, aident à s'adapter aux impacts des changements climatiques, améliorent la conservation de la biodiversité et les moyens de subsistance de la population et procurent des profits en matière de santé et de loisirs. D'où la nécessité de promouvoir la mobilisation d'une telle approche - qui se situe dans le cadre d'un changement de paradigme, à la faveur de l'articulation et l'intégration des différentes composantes biophysiques, socio-anthropologique et socio-économique. Cette façon de voir permettrait d'accroître et optimiser la valeur ajoutée des investissements de différents opérateurs qui interviennent dans le pays ; et, in fine, conduire :

- 1) À la création et/ou au rétablissement de liens fonctionnels entre les biotopes naturels (interconnectivité) ;

- 2) À la restauration des services de liens fonctionnels entre les biotopes et amélioration de la résilience des systèmes productifs et de vies, mais aussi et surtout pour porter des éléments de réponse adaptable aux impacts des changements climatiques selon une dynamique holistique ;
- 3) Au changement du mode fonctionnement des systèmes productifs et de vies ; via une meilleure implication et appropriation des acteurs locaux dans les processus de changement, à travers une dynamique de gestion participative et inclusive des ressources et des territoires naturels ;
- 4) À la résolution des conflits potentiels intercommunautaires envisageables liés aux conditions de l'exploitation et/ou l'utilisation des ressources et des territoires naturels, dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale sur une base de résilience et de durabilité ;

### **III- Objectif de la consultance**

Au terme de la consultation les objectifs suivants doivent être atteints :

- 1) Promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles, des territoires (voire terroirs) et l'intégration du changement climatique dans les politiques de développement en utilisant l'approche Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE) ;
- 2) Démontrer les bénéfices du projet AbE pour l'environnement mondial ;
- 3) Permettre la signature d'au moins de trois (3) protocoles d'accord entre le MDE et d'autres ministères sectoriels ou autres institutions privées ou de la société civile.

### **IV- Zones cibles de la prestation**

Le prestataire partagera son temps entre Port au Prince et les trois (3) complexes d'intervention du projet AbE. Au moins ¼ du temps sera consacré aux régions. Les couts liés au déplacement et à l'hébergement des consultants sur le terrain sont à la charge du prestataire.

### **V- Tâches à accomplir**

En acceptant le contrat, le consultant exécutera les taches ci-dessous. La liste n'est pas exhaustive.

- 1) Réaliser une analyse critique de l'application théorique et pratique de l'approche AbE au niveau des zones d'intervention du projet ;
- 2) Critiquer les outils et les instruments mobilisés à travers le projet pour faire atterrir l'approche, en fonction de l'évolution des éléments discriminants de contexte au niveau des différents complexes du projet ;
- 3) Effectuer une analyse de perception des différentes catégories d'acteurs impliqués dans le projet pour apprécier les niveaux de satisfécits bénéficiés de de l'approche AbE, en regard aux

pratiques traditionnelles – qui privilégient plutôt une approche par composante éco-physiographique, donc, sans regarder à fond les retombées des interventions effectuées en amont sur l’aval, et vice versa (Bassins-Versants, zones de transitions adjacentes et Ecosystèmes marins et côtiers) ;

- 4) Identifier les leçons apprises sur les techniques de promotion, de vulgarisation et/ou de mise en application de la démarche EBA ;
- 5) Réaliser des simulations (dans la mesure du possible) des coûts et bénéfices de l’approche ABE (Avantages et bénéfices écosystémiques)
- 6) Proposer, sur la base de l’expérience du projet (entre autres), une rubrique à suivre pour une meilleure application de l’approche dans le contexte des zones d’intervention, voire d’Haïti (Cf. : avec aussi une version de traduction en créole pour faciliter les exploitants) ;
- 7) Organiser des séances de sensibilisation, de promotion et de vulgarisation de l’approche au sein des institutions (surtout pour les acteurs concernés) et au niveau des communautés touchées par le projet.
- 8) Proposer au moins 3 protocoles d’accord qui doivent être signés par le MDE et d’autres ministères sectoriels ou autres organisations privées ou de la société civile.
- 9) Faciliter l’organisation d’une ou plusieurs séances de signature des protocoles d’accord élaborés.
- 10) Conseiller la meilleure approche à préconiser pour la prise en compte des recommandations de l’Evaluation de mi-parcours du projet, ayant rapport au champ thématique de la présente consultance sur le terrain ;
- 11) Elaborer un document mettant en évidence les bénéfices du projet AbE pour l’environnement mondial.

## **VI- Livrables attendus**

Les principaux livrables attendus sont :

- I. Un document présentant les bénéfices du projet AbE pour l’environnement mondial
- II. Un document de rapport présentant :
  - Une analyse sur l’application et la perception des différentes catégories d’acteurs locaux, départementaux (complexes) sur la pertinence et l’utilité de l’approche ;
  - La capitalisation sur la mobilisation théorique et pratique de l’approche EBA dans les zones d’intervention du projet ;
  - Une analyse de l’utilisation de l’approche AbE avec une emphase sur la prise en compte de certains facteurs sexospécifiques et de type genré stratégiques et pratiques dans la réflexion ;
  - Les rapports des ateliers/ séances de sensibilisation, Un atelier de restitution et de validation des résultats de la consultance à travers les zones d’intervention (3 complexes) avec une participation effective des acteurs clés (institutionnels, organisationnels et communautaires) ;

- III. Rapport d'un atelier national de synthèse sur les activités réalisées dans le cadre de la consultation incluant les séances de signature des protocoles d'accord ;

### VII- Conduite de la mission

La mission sera conduite sur la supervision générale de l'Unité Résilience au PNUD, et sous la coordination de son Equipe affectée directement au Projet EBA au PNUD – mais le point focal est le Bureau National de l'Evaluation Environnemental (BNEE) du MDE en concertation avec la Direction des Changements Climatiques (MDE), et de la direction des ressources forestières et des sols. Les partenaires et/ou opérateurs privilégiés du projet (Cf : Cofinancements et autres formes de synergies développées sur le terrain) feront partie intégrante de l'écosystème de travail de l'Expert –e qui devra être engagé –e.

### VIII- Profil du prestataire

Le prestataire doit être une entreprise nationale ayant au moins 5 ans d'existence et ayant travaillé dans au moins 2 projets de plaidoyer ou de développement communautaire ou d'adaptation basée sur les écosystèmes.

Elle proposa comme personnel clé un ingénieur-Agronome et un sociologue ayant les profils suivants :

- 1) Avoir au moins 10 ans d'expérience générale
- 2) Avoir le niveau Master 2, orientée vers : Gestion des ressources naturelles et environnement ; Gestion des systèmes agraires ; Politique de développement et d'aménagement des territoires ; développement local ; Changements climatiques ou autres disciplines connexes ; l'évaluation environnementale et sociale ;
- 3) Une bonne maîtrise des « **Normes ouvertes / Open Standard** », au moins une expérience ;
- 4) Ayant au moins 3 expériences de travail en changements climatiques et la compréhension des dossiers de type FEM (GEF), avec des connaissances pratiques dans la mobilisation de l'approche d'EbA ;
- 5) Au moins une expérience de travail sur le fonctionnement des organes centraux et déconcentrés (Directions départementales, Bureaux communaux, etc.) des Ministères d l'Environnement (MDE) et de l'Agriculture (MARNDR) ;
- 6) Une bonne connaissance et expérience des zones de travail du projet ;
- 7) Une bonne culture de travail avec des associations de producteurs, des organisations communautaires de base et des structures faîtières dans les zones du projet, au moins une expérience ;
- 8) Une solide connaissance et expérience de travail dans les milieux de coopération internationale ou transnationale dans le domaine des processus d'appréciation des projets et programmes de

développement focalisés sur la gouvernance environnementale et le renforcement des capacités des systèmes productifs naturels, au moins une expérience ;

#### IX- Durée de la consultation

Six (6) mois calendaires, à la signature du contrat. Le prestataire partage son temps entre Port au Prince et les complexes d'intervention du projet

#### X- Calendrier des livrables et modalité de paiement

Livrables	Mois						Modalités de Paiement
	1	2	3	4	5	6	
II. Un document présentant les bénéfices du projet AbE pour l'environnement mondial							40% après approbation du livrable
III. Un document de rapport consolidé portant sur l'accomplissement des taches 1 à 10							50% après approbation du livrable
IV. Rapport d'un atelier national de synthèse sur les activités réalisées dans le cadre de la consultation incluant la signature des protocoles d'accord							10% après approbation du livrable